

Arrêté du 25 août 2023

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire-Atlantique et de Vendée

NOR : JUSF2323161A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 30 mai 2023 de Monsieur Yves VERRON, valant acceptation de la fonction de régisseur d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Madame Khaddouj MOUGLI, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire-Atlantique et de Vendée ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 24 août 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Yves VERRON est nommé, à compter du 06 septembre 2023, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire-Atlantique et de Vendée en remplacement de Madame Nathalie BODIER.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire-Atlantique et de Vendée, le montant de l'avance au titre de l'année 2023 consentie à Monsieur Yves VERRON, est de 55 000 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

28 AOUT 2023

Le sous-directeur du pilotage
et de l'optimisation des moyens

Ludovic FOURCROY